

Communiqué de presse

Nouveau record de donneurs d'organes en Suisse

Berne, le 17 janvier 2019 – 158 donneurs d'organes ont été comptabilisés fin 2018 par Swisstransplant, ce qui correspond à un nouveau record. En dépit de ces chiffres croissants, environ 1400 personnes attendaient cependant encore un nouvel organe à la fin de l'année. Le Registre national du don d'organes (inscription directe sur www.registre-don-organes.ch) ainsi que l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » sont de précieux instruments pour sensibiliser davantage la population au don d'organes. La Commune de Montreux est la première commune suisse à s'engager comme point de contact du Registre national du don d'organes.

Les 158 donneurs post-mortem correspondent à une augmentation des dons de 10 pour cent par rapport à 2017. Ce chiffre représente 126 donneurs en état de mort cérébrale (DBD) et 32 donneurs en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (DCD), c'est-à-dire un total de 18,6 pour cent de donneurs d'organes par million d'habitants.

L'augmentation du nombre de donneurs s'explique, entre autres, par la bonne collaboration entre la Fondation Swisstransplant et le personnel hospitalier des services d'urgence et des unités de soins intensifs. Le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations », lancé par la Confédération et les cantons, a probablement aussi contribué à l'augmentation du nombre de donneurs. La formation du personnel médical a ainsi pu être améliorée par le programme de formation « Blended Learning ». Le financement spécifique des spécialistes du don d'organes et de tissus (FOGS) dans les hôpitaux garantit, en outre, des processus et des structures clairement définis dans toute la Suisse.

Évolution de la liste d'attente d'organes

À la fin du mois de décembre 2018, 1412 patients figuraient sur la liste d'attente. Même si ce chiffre est moins élevé qu'en 2017, un plus grand nombre de personnes qu'en 2013, 2014 ou 2015 attendent actuellement un organe. L'année dernière, 68 patients de cette liste sont décédés par faute d'organes susceptibles de leur sauver la vie. Les principales raisons expliquant cette pénurie de dons restent toujours l'absence de déclarations de volonté et la méconnaissance du souhait des défunts. « En dépit de l'amélioration des processus dans le domaine du don d'organes, 50 pour cent des proches ne connaissent pas le souhait du défunt », souligne Franz Immer, directeur de la Fondation Swisstransplant. « Les dons d'organes sont donc refusés à l'issue de 60 pour cent des entretiens avec les proches. »

Le Registre national du don d'organes

Afin de simplifier la documentation sur la décision liée au don d'organes, Swisstransplant a créé en octobre 2018 une alternative électronique à la carte de donneur en lançant le Registre national du don d'organes. Sur www.registre-don-organes.ch, toutes les personnes âgées de 16 ans révolus, domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein, peuvent documenter dans ce registre en ligne leur décision pour ou contre un don d'organes. Si une personne décède à l'hôpital et si la question liée à un don se pose, les médecins impliqués peuvent, après décision d'interruption des soins, passer par la coordination nationale de Swisstransplant pour consulter l'entrée dans le Registre.

« Fin décembre, plus de 44 000 personnes s'étaient déjà inscrites dans le Registre national du don d'organes », souligne Franz Immer. « Le Registre a surtout trouvé une forte résonance en Romandie, où plus de 1 pour cent de la population s'est inscrit dans la plupart des cantons. » En décembre, une personne défunte a pu être détectée pour la première fois comme donneuse sur la base de son entrée dans le Registre.

Environ deux tiers des entrées du Registre ont été réalisées par des personnes âgées de 20 à 50 ans. Des points de contact publics dans des hôpitaux et des administrations de communes doivent encore, à l'avenir, simplifier le processus d'inscription et soutenir les personnes intéressées lors de la création d'une entrée dans le Registre. Montreux est la première ville à s'être déclarée prête à servir de point de contact pilote. « En notre qualité de commune innovante, nous voulons donner à nos habitants la possibilité de s'inscrire en quelques étapes dans le Registre national du don d'organes », explique Laurent Wehrli, Syndic de la Commune de Montreux et Conseiller national.

Initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »

En octobre 2017, la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera a lancé l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes ». Jusqu'à présent, environ 140 000 signatures ont été collectées et seront remises à la chancellerie fédérale au printemps 2019.

Cette initiative vise à modifier la Constitution pour obtenir la mise en place du modèle du consentement présumé. Conformément à cette modalité, toute personne est présumée être en faveur du don d'organes si elle ne s'est pas, de son vivant, exprimée contre ce don ou si les proches ne savent pas que le défunt a refusé un don d'organes. Tous les pays d'Europe centrale, à l'exception de l'Allemagne, connaissent ce système. « Une discussion publique dans le cadre d'une votation fédérale est essentielle pour montrer à la population à quel point la décision personnelle est importante. Cette décision est synonyme de sécurité, de clarté et de soulagement pour les proches », explique Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant. La Fondation soutient cette initiative.

Contact pour les questions médias

PD Dr Franz Immer, médecin spécialisé FMH en chirurgie cardiaque vasculaire et thoracique, directeur de Swisstransplant

Tél. : +41 58 123 80 00

Pierre-Yves Maillard, Président du conseil de fondation de Swisstransplant et Conseiller d'État

Tél. : +41 79 743 42 37

Laurent Wehrli, Syndic de Montreux et Conseiller national

Tél. : +41 79 221 80 62

media@swisstransplant.org

Informations sur le Registre national du don d'organes : www.registre-don-organes.ch

Informations sur l'initiative : www.swisstransplant.org/initiativepopulaire

Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec des organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur www.swisstransplant.org.